



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des personnels des SSIAD

Question écrite n° 39596

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les personnels de santé exerçant dans les services de soins infirmiers à domicile. Les infirmiers et aides-soignants salariés des centres de santé et des SSIAD, à l'instar de leurs collègues en hôpital ou en Ehpad, ont été pleinement mobilisés lors de la crise sanitaire. Ils se sont chargés du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Pourtant, ils sont exclus du Ségur de la santé et de la revalorisation salariale issue des négociations. À l'heure d'une incitation au développement de la médecine ambulatoire et où l'on prône le maintien à domicile pour les plus fragiles, cette exclusion n'est pas acceptable. Ils sont des professionnels de santé indispensables qui assurent des services de proximité, du lien social. Ils travaillent dans des conditions difficiles, avec des publics qui ont des risques psychosociaux plus importants. Or cette absence de revalorisation salariale est légitimement vécue comme une injustice; elle sera la source d'une fuite des personnels des SSIAD vers des structures hospitalières ou médico-sociales et creusera encore les inégalités territoriales d'accès à la santé. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement va rouvrir les négociations pour intégrer les personnels des SSIAD, SAMSAH et accueils de jour dans les avancées du Ségur de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39596

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4841

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)